

Les rapports mutuels des époux dans le mariage

d'après saint Jean Chrysostome

Textes choisis et présentés
par M. l'abbé du Châtelet

Introduction

Une erreur actuelle :
l'égalité absolue de l'homme et de la femme

LA question de la hiérarchie établie par Dieu au sein du foyer familial est d'une actualité brûlante. Les slogans à la mode réclament l'égalité absolue entre l'homme et la femme. On voit des femmes ne parler que de leur indépendance, ériger en principe le droit au travail rémunéré, l'accession à n'importe quelle charge ou fonction sociale... jusque dans l'Église même où l'on entend parler, maintenant, de l'ordination des femmes.

Des conférences épiscopales, comme celle de la Suisse, ont publié des déclarations favorisant et proclamant cette égalité complète de l'homme et de la femme dans le foyer familial.

Cet état d'esprit a pénétré partout, même parmi les plus zélés dans la défense de la foi qui, sans adhérer formellement à cette erreur, la mettent en pratique dans leur vie quotidienne. Est-ce à l'avantage du sanctuaire familial ? Est-ce favorable à l'amour mutuel qui doit unir les époux entre eux et avec leurs enfants ? Nous voyons au contraire que cette émancipation de la femme favorise la corruption des mœurs. Sans le vouloir, les femmes en deviennent des instruments inconscients, comme le voulait la franc-maçonnerie. Relisons ces quelques lignes éloquentes de Mgr de Ségur concernant le plan maçonnique de destruction de la famille :

« L'essentiel est d'isoler l'homme de sa famille, de lui en faire perdre les mœurs. Il est assez disposé, par la pente de son caractère, à fuir les soins du ménage, à courir après de faciles plaisirs et des joies défendues. Il aime les longues causeries du café, l'oisiveté des spectacles. Entraînez-le, soutirez-le ; donnez-lui une importance quelconque ; apprenez-lui discrètement à s'ennuyer de ses travaux journaliers. Par ce manège, après l'avoir séparé de sa femme et de ses enfants, après lui avoir montré combien sont pénibles tous les devoirs, vous lui inculquerez le désir d'une autre existence...

« Pour abattre le catholicisme, nous dit-on, il faudrait d'abord supprimer la femme. Soit ; mais, ne pouvant supprimer la femme, corrompons-la avec l'Église. *Corruptio optimi pessima*¹. Le but est assez beau pour tenter des hommes tels que nous. Le meilleur poignard pour frapper l'Église au cœur, c'est la corruption. A l'œuvre donc, jusqu'à la fin² ! »

Pourquoi consulter saint Jean Chrysostome ?

Quelle réponse pourra donc nous donner ce saint, né en 344 et mort en 407, prêtre, prédicateur à Antioche, puis évêque, patriarche de Constantinople ?

Trois raisons nous portent à le consulter et à écouter ses sages conseils.

— Tout d'abord sa réputation d'excellent prédicateur, surnommé « bouche d'or » (c'est ce que signifie chrysostome), et aussi sa réputation de moraliste, mais appliquant une morale théologale : saint Jean Chrysostome oriente d'emblée les âmes vers Dieu par la pratique des vertus de foi, d'espérance et surtout de charité. En même temps, il est un moraliste très ferme : ce n'est pas parce que les mœurs sont très relâchées qu'il ne faut pas prêcher la foi et la loi divine dans toutes leurs exigences. Cette fermeté sans compromission lui vaudra deux fois l'exil de la part de l'impératrice Eudoxia. Il y trouvera la mort après de longues souffrances.

— La seconde raison qui nous pousse à consulter ce saint est le contexte historique : saint Jean Chrysostome constate une corruption des mœurs, un désordre dans la famille et la société, une ignorance de la religion semblables aux nôtres par bien des aspects :

• A son époque, le divorce est chose courante. Dans une homélie sur le mariage, alors que la veille il a parlé du divorce, il s'écrie :

« Hier, quand j'ai dit "celui qui épouse la femme renvoyée commet l'adultère", j'en ai vu qui baissaient la tête (...). »

¹ — La corruption du meilleur est la pire.

² — Mgr de Ségur, révélant le plan de la Haute-Vente dans *La Révolution expliquée aux jeunes gens*, Paris, éd. du Trident, 1989, pp. 35-36.

On divorce pour des motifs futiles et saint Jean Chrysostome cite le cas d'un homme de haute naissance ayant abandonné son épouse légitime et vivant publiquement avec une maîtresse dont il a plusieurs enfants. Les célébrations des noces (des époux catholiques) sont encore marquées par des cérémonies païennes où chants licencieux et danses de mauvaise réputation sont de coutume. On se marie pour de l'argent, on aime le luxe, les grands trains de maison.

Quant à l'éducation, on se soucie de l'avenir temporel des petits, mais pas de leur âme.

Enfin, la vie quotidienne est envahie par les banquets où l'on s'enivre, les théâtres licencieux, les esclaves ou servantes effrontés, les spectacles, les jeux, les cirques, etc.

• L'ignorance de la religion n'est pas un mal moins grave. Saint Jean Chrysostome s'efforce d'y remédier par l'explication de l'Écriture Sainte. Et il veut que le père de famille, rentré chez lui, la résume pour tous les siens. Notre saint a dû ainsi expliquer tout l'Ancien Testament et tout le Nouveau Testament. Une partie importante de ses commentaires nous est parvenue. Pendant le carême il prêchait tous les soirs, et tous les soirs l'église était pleine. Et combien cela était nécessaire ! On subordonnait la foi surtout aux manifestations extérieures : miracles, pèlerinages nombreux, crainte de l'action incessante des démons, observation des jours fastes et néfastes (astrologie, présages). On allait aussi célébrer les fêtes juives dans les synagogues. L'éternité des peines après la mort était difficilement acceptée.

• Il ne faut donc pas s'étonner si la principale objection des païens contre la foi catholique était le relâchement des mœurs. Les actes des chrétiens contredisaient la doctrine.

Cette époque était donc semblable à la nôtre à bien des égards, mais la nôtre en diffère par l'universalité et la profondeur du mal ; par l'efficacité des moyens qui le propagent ; par la force organisée qui les utilise, et par un peuple autrefois chrétien mais qui aujourd'hui apostasie.

Il ne faudra pas oublier ces différences quand nous voudrions utiliser comme remèdes les conseils de saint Jean Chrysostome. Il faudra leur donner plus de force et en adjoindre d'autres.

— Troisième raison qui nous attire vers ce saint : la Tradition. On a si souvent parlé ces dernières années, parmi les hommes d'Église, d'un retour aux sources, eh bien, retournons-y ! Quand saint Jean Chrysostome prêche, il semble que c'est à nous qu'il s'adresse : même mal, même doctrine et mêmes remèdes. C'est un réconfort dans la confusion des idées qui règne dans tous les esprits : une même foi nous unit à ces saints des premiers siècles de l'Église, preuve supplémentaire, s'il en était besoin, que nous sommes dans la bonne voie. Ne prenons maintenant qu'un exemple : dans sa 21^e homélie sur l'épître aux Éphésiens (ch. 6), notre prédicateur rappelle que l'objet de l'éducation n'est pas le succès temporel par l'obtention de bons diplômes et d'une situation brillante, mais la sainteté obtenue par la perfection des vertus.

*
* *

Saint Jean Chrysostome établit les rapports entre époux et épouse principalement dans sa vingtième homélie sur le chapitre 5 de l'épître aux Éphésiens (épître de la messe de mariage).

Les liens qui unissent époux et épouse sont semblables à ceux qui unissent le Christ et l'Église. Mari et femme sont dans le même rapport que la tête (le chef) et le corps, car le Christ est le chef (tête) de l'Église qui est son corps.

« Le salut ou la vie du corps vient donc de la tête. En traçant ainsi leur rôle à chacun d'eux, en leur donnant la place qui leur convient : à l'un le commandement et l'autorité, à l'autre la dépendance et l'obéissance, l'apôtre jette les fondements de l'union et du service réciproque que se doivent les époux ¹. »

D'un côté, il y a le rapport d'autorité, de l'autre celui de l'amour qui tempère le premier.

Le rapport d'autorité

Saint Jean Chrysostome rappelle à chacun
son rôle respectif dans le foyer

« La vie de l'homme se dépense à deux espèces d'intérêts : les affaires publiques et les affaires privées. Or Dieu assigne à chaque sexe son rôle : à la femme, les soins de l'intérieur ; à l'homme, les intérêts publics, le forum, les tribunaux, le sénat, l'armée ². »

La femme gouverne son intérieur

« La femme ne peut manier la lance, ni darder le javelot ; mais elle peut prendre la quenouille, faire la toile, traiter les affaires du ménage avec habileté, intelligence. Non, elle ne peut opiner dans le sénat, mais elle peut donner son avis sur les choses de la famille, et souvent avec plus de sagesse que le mari. Non, elle ne peut convenablement administrer la cité, mais elle s'entend à merveille à l'éducation de ses enfants, le principal de tous ses biens ; c'est à elle de corriger ses servantes, de maintenir dans le devoir tout le personnel de sa maison, de procurer à son mari une liberté douce en lui épargnant les sollicitudes du ménage, et en s'occupant de l'office, de la cuisine, du

¹ — Homélie 20^e sur Ep 5, t. 5, p. 382 (*Œuvres complètes de saint Jean Chrysostome*, traduites par M. l'abbé Joly, Paris-Nancy, Éd. Bordes, 1864).

² — Homélie sur le mariage, t. 1, p. 261.

travail de la laine, de la propreté des vêtements, et d'une foule de choses auxquelles l'homme ne peut s'appliquer ni facilement, ni convenablement ¹. »

Le mari doit gouverner sa femme vers le bien

La femme gouverne son intérieur et le mari participe à l'administration de la cité. Mais ces deux activités ne rendent pas indépendants et séparés les époux. Ils sont unis parce qu'une hiérarchie s'établit entre l'un et l'autre : le mari a le devoir de gouverner sa femme. Cette affirmation peut paraître à beaucoup incompréhensible, voire blessante. Cependant, elle n'est que l'écho fidèle de l'enseignement constant de l'Église. Saint Jean Chrysostome va nous expliquer cette vérité avec toute la précision et les nuances nécessaires.

— Il donne d'abord le principe général : le mari doit conduire son épouse à la sainteté et à la pratique des vertus ².

« L'exemple de Jésus-Christ donné par saint Paul n'emporte pas seulement le devoir de l'amour du mari envers sa femme, mais encore le devoir de la correction ³. Il doit la gouverner et la conduire comme Jésus-Christ gouverne et règle son Église. Et pourquoi ? Afin de rendre sa femme "sainte et sans tache" (Ep 5). Si le mari peut inspirer de la sainteté à sa femme, le reste suivra sans peine. Cherchez Dieu d'abord, et le reste vous arrivera par surcroît et sans peine. Réglez, gouvernez votre femme, et dans votre maison tout ira bien. Écoutez saint Paul : "Si les femmes désirent savoir quelque chose, qu'elles interrogent leur mari à la maison" (1 Co 14, 35). Gouverner son intérieur avec sagesse, c'est se rendre digne de gouverner l'Église de Dieu. Chaque maison ne peut-elle pas être considérée comme une église ? C'est par cette conduite que les hommes et les femmes se signaleraient en fait de vertus ⁴. »

— Après avoir donné le principe général, saint Jean Chrysostome prescrit les moyens. Comment gouverner sa femme ? En l'instruisant par la parole et par l'exemple.

¹ — Id.

² — Bien sûr, il peut arriver que ce soit la femme qui ait à conduire son époux à la sainteté, lorsque l'époux ne se conforme pas à la vocation que Notre Seigneur lui a donnée dans le foyer. Mais la femme ne le fera pas comme en gouvernant, puisque tel n'est pas son rôle. Elle le fera par son exemple, sa charité, ses prières, son obéissance dans tout ce qui est conforme à la foi et à la morale. Que d'épouses ont ainsi obtenu la conversion de leur mari ! « Le mari infidèle est sanctifié par la femme fidèle, et la femme infidèle est sanctifiée par le mari fidèle », dit saint Paul (1 Co 7, 14).

³ — Un chef doit pouvoir reprendre ceux sur lesquels il a autorité. En donnant au mari la fonction de chef de famille, Notre Seigneur lui donnait donc en même temps le pouvoir de reprendre les autres membres de la famille, même son épouse. Bien sûr, le mari ne doit jamais perdre de vue que les rapports des époux sont semblables à ceux du Christ et de son Église. S'il y a lieu de reprendre l'épouse, le mari devra le faire avec grand respect et avec délicatesse. Saint Jean Chrysostome expliquera plus loin (paragraphe sur « le rapport d'amour ») que la crainte et la menace n'ont pas de place dans le foyer chrétien.

⁴ — Homélie 20^e sur Ep 5, t. 5, p. 386.

Pour cela, il doit l'instruire sur la sainteté du mariage et sur les motifs qui attachent le mari à sa femme.

- Il l'a choisie, non pour les richesses, mais pour les qualités de son âme, ses vertus, son amour :

« Entretiens-la de la sainteté de l'union conjugale en lui répétant fréquemment que la pudeur est son ornement le plus précieux ¹. »

« Écoute et dis-lui : je pouvais épouser une femme plus riche, d'une naissance plus illustre, je ne l'ai pas voulu, j'ai préféré ta modestie, ta douceur, ta vertu (...) Rien de hasardé, rien d'irréfléchi dans mon refus, je sais que la fortune n'est pas un bien, mais plutôt une chose méprisable, qui échoit souvent aux voleurs, aux courtisanes, aux profanateurs de tombeaux. Aussi ai-je tout dédaigné pour ne voir que les qualités de ton âme, que j'estime au-dessus de tous les trésors ; car une fille sage, aux sentiments élevés et pieux, vaut le monde entier. Tel est le motif qui m'attache à toi, voilà pourquoi je t'aime et te préfère à ma propre vie, car la vie présente n'est rien. Mais je t'adresse mes prières, mes recommandations, et je fais tout pour qu'il nous soit donné, après avoir passé la vie actuelle dans un mutuel amour, d'être encore réunis et heureux à jamais dans la vie future. Le temps présent est de peu de durée, il est fragile, caduc ; mais, si nous avons su mériter la bonté de Dieu, au sortir de ce monde nous serons éternellement avec Jésus-Christ, éternellement l'un avec l'autre, au sein d'une félicité parfaite. Ton affection me plaît par-dessus tout, et rien ne me serait aussi pénible que d'avoir en quoi que ce soit une autre pensée que la tienne. Quand il me faudrait tout perdre, devenir plus pauvre qu'Irus, encourir les plus extrêmes périls, tout souffrir, rien ne me coûtera, rien ne m'effraie, pourvu que je possède ton amour, et nos enfants me seront chers tant que durera ton amour pour moi. De ton côté, entre dans les mêmes dispositions. Puis produis les textes de l'Écriture dans lesquels Dieu exige un réciproque amour entre époux. Celui-ci par exemple : "L'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme" (Ep 5, 31). Qu'il n'y ait donc entre nous aucune espèce de dissentiment. Je renonce volontiers à l'argent, aux esclaves, aux honneurs ; ton amour est préférable à tout ². »

- Pas plus que les richesses, la beauté ne fut la raison de son choix :

« La beauté sans la vertu ne captera pas longtemps votre cœur ! Elle vous a passionné un moment, dix, vingt ou trente jours ; son charme s'émousse parce que la connaissance de quelques défauts en a paralysé l'aiguillon. Mais la femme qui respandit de toute la beauté de ses vertus, plus elle en démontre avec les autres le noble mérite, plus elle attise la flamme de la tendresse en son mari. Cette flamme innocente et divine sauve le mari de la débauche, lui ôte toute pensée de plaisirs illégitimes ³. »

¹ — Homélie 20^e, p. 389.

² — Homélie 20^e, p. 386.

³ — Homélie sur le mariage, t. 1, p. 262.

• Il devra lui apprendre à mettre tout en commun, afin qu'ils soient "un en une seule chair" :

« Une fois mariés, l'homme et la femme ne font plus qu'un et vous auriez non pas une fortune commune, mais deux fortunes distinctes ! Ô fatal amour de l'argent ! Vous n'êtes qu'un même être, une même vie, et vous parlez encore du *tien* et du *mien* ! Parole exécrationnelle et criminelle, inventée par l'enfer ! Dieu nous a rendu communes des choses plus nécessaires que les richesses ; il n'est pas permis de dire : la lumière est à moi, le soleil est à moi, l'eau est à moi, les biens les plus importants nous sont communs ; l'argent seul ne le serait pas entre deux époux ? Périssent mille fois l'argent, ou plutôt non, mais périssent cet attachement à l'argent, qui ne sait pas en user et qu'il estime au-dessus de tout ! (...) »

« Si elle dit : "Ceci est à moi", réponds aussitôt : "Que réclames-tu comme étant à toi ? Je l'ignore, car, pour moi, je n'ai rien en propre ; et ce n'est pas telle ou telle chose, c'est tout qui t'appartient" (...) Si elle dit : "Ceci est à moi", dis-lui : "Oui, tout est à toi, et moi aussi, tout le premier, je suis à toi". Langage de flatterie, dira quelqu'un ? Non, mais de prudence et de sagesse. C'est par ce moyen que tu apaiseras sa fougue et que tu la relèveras de son abattement. Oui, il y a flatterie à dire et à faire quelque œuvre inconvenante dans un dessein mauvais ; mais dans l'idée que nous exprimons, ce langage porte le cachet d'une haute sagesse. Dis-lui donc : "Oui, ô bien-aimée, moi-même je suis à toi". C'est bien du reste la doctrine de saint Paul ; écoutez : "L'homme n'est pas maître de sa personne, mais c'est sa femme" (1 Co 7, 4). Or, si je ne suis point maître absolu de moi, à plus forte raison ne le suis-je pas de l'argent de la communauté. Par ce langage tu apaiseras sa fougue, tu couvriras de honte le démon, et tu l'enchaîneras à toi bien plus que l'esclave acheté à deniers comptants. C'est par un langage si plein d'amour que tu réformeras ces expressions dans sa bouche, le *mien*, le *tien* ¹. »

• Il devra enfin lui enseigner la crainte de Dieu.

« Enseigne-lui à craindre Dieu, et toutes les joies, découlant de là comme d'une source vive rempliront ta maison. En aspirant aux biens éternels, les biens de ce monde t'arriveront aussi, suivant la maxime du Christ : "Cherchez d'abord le Royaume de Dieu et tout le reste vous viendra par surcroît" (Mt 6, 33) ². »

• Mais le premier des enseignements sera celui du bon exemple.

« C'est par une tendre vigilance que vous rendrez facile l'exercice de votre autorité, et que vous vous préparerez un compte facile et un jugement plein de clémence, et vous pourrez dire : "Me voici et les enfants que m'a donnés le

¹ — Homélie 20^e, p. 390. Ce discours montre quel esprit doit présider à l'union des époux. Mais, eu égard aux circonstances de temps et de lieu, il peut être légitime, sur le plan légal, de préserver l'avenir des conjoints et des enfants par de sages mesures inscrites dans le contrat civil de mariage ainsi que dans les testaments.

² — Id.

Seigneur.”(Is 8, 18) L’homme, cette tête de la famille, est-il vertueux et sage, le corps ¹ rendra sans aucune violence une obéissance aisée et toute volontaire ². »

• Saint Jean Chrysostome n’est pas sans savoir qu’en traçant ces règles de conduite, il passerait “pour un homme ridicule”.

« N’importe, croyez-moi, avec le temps, vous reconnaîtrez au bien que vous retirerez que je n’ai rien avancé d’inutile. Vous cesserez de sourire de mes conseils pour vous moquer des bagatelles en usage et en vogue de notre temps (...). Vous reconnaîtrez (...) que mes avis ridicules en apparence sont pleins de sagesse et une voie efficace pour mener une vie angélique ³. »

L’épouse a le devoir de respect et d’obéissance

Saint Jean Chrysostome va montrer que l’épouse n’est pas l’égale de son mari en tout.

— Il pose d’abord le principe général selon lequel toute société a besoin d’une autorité. L’égalité absolue y rendrait la paix impossible.

« C’est en vue de la paix que Dieu a réduit la femme à l’obéissance pour remettre l’autorité entre les mains de l’homme. Qu’il y ait dans les membres d’une famille égalité de rang et d’honneur, que chacun veuille commander, la paix y devient impossible à réaliser aussi bien que dans une maison où la volonté qui dirige serait abandonnée aux caprices des voix et des suffrages. Tout dans la nature et dans le monde établit la nécessité d’un chef unique pour commander. Lorsque les sujets sont animés d’un esprit intelligent et droit, la paix n’y manque jamais ⁴. »

« Mettez-les tous deux au même rang, donnez-leur des droits égaux, vous ouvrez la porte à de graves contentions entre des personnes qui doivent être bien unies ⁵. »

— Mais la femme n’est pas pour autant l’esclave de son mari ⁶. Celui-ci lui doit la réciprocité des services.

« Mais que la femme révère son mari ! La femme ne doit pas seulement une réciprocité de tendresse, mais des attentions, un respect. Dans la maison la femme tient le second rang d’honneur et d’autorité. Elle n’est pas l’égale du mari, elle vient après la tête. Le mari ne lui doit point l’indifférence comme pour une servante, car elle est son corps. La tête peut-elle, sans périr, être indifférente pour son corps ? Que le

¹ — C’est-à-dire le reste de la famille.

² — Homélie 20^e, p. 387.

³ — Homélie 20^e, p. 388.

⁴ — Homélie 20^e, p. 385.

⁵ — Homélie 26^e sur 1 Co 11, t. 4, p. 576.

⁶ — Homélie 26^e sur 1 Co 11, t. 4, p. 576 : « La femme est soumise mais comme épouse. La femme obéit mais reste libre. »

mari donne à sa femme de la tendresse en retour de l'obéissance qu'il en reçoit. Que la tête rende au corps les services qu'elle en reçoit. Par exemple : lorsque les mains, les pieds et le reste des membres servent la tête, la tête à son tour veille à leurs besoins, prend sur elle la sollicitude la plus étendue. Telle est par excellence la règle des mariages ¹. »

— La femme n'est donc ni l'égal, ni l'esclave de son mari, mais elle « tient le second rang d'honneur et d'autorité ² ». Cette soumission est telle qu'elle laisse à l'épouse un vrai gouvernement, celui de sa maison (ce qui à cette époque signifiait commander à un grand nombre de serviteurs et servantes). « La femme tient le second rang dans une maison ; elle a part au commandement ; elle en partage l'honneur avec son mari, qui ne laisse pas cependant d'avoir l'avantage sur elle ³. »

— A certaines, cette soumission paraîtra un joug pesant. Notre docteur leur rappelle alors que la peine ressentie de cette dépendance est la suite du péché originel.

« Au surplus, cette dépendance est dans la femme une punition qu'elle subit pour s'être rendue coupable dès le commencement ⁴. »

Dieu, en effet, dit à Ève : « Vous serez sous la puissance de votre mari, et il vous dominera » (Gn 3, 16).

Sur quoi saint Jean Chrysostome prête à Dieu ces paroles :

« Car il vaut mieux pour toi de lui être soumise et de reconnaître son autorité, que de vivre libre de tout joug et exposée à te précipiter dans le mal (...). Je te sou mets donc à l'homme pour ton propre avantage, et je veux que tu lui obéisses sans contrainte, comme dans le corps les membres obéissent à la tête ⁵. »

— Le saint passe maintenant à deux conséquences pratiques : la question, délicate aujourd'hui, du voile dont les femmes doivent se couvrir à l'église, et la honte pour les hommes de porter les cheveux longs.

Notre zélé prédicateur, conscient de l'importance des signes extérieurs, développe abondamment cette doctrine dans son homélie 26^e sur 1 Co 11.

• La première raison qu'il avance au sujet du voile est toute empreinte de foi (c'est l'Esprit Saint en effet, par l'Écriture, qui commande de se couvrir du voile ⁶) :

« Le chrétien véritable dont la foi est solidement affermie ne demande pas la raison détaillée des conseils qu'on lui donne, il croit sur parole ⁷. »

¹ — Homélie 20^e, p. 385.

² — Id.

³ — Homélie 20^e, p. 386. Cf. l'homélie sur le mariage citée plus haut.

⁴ — Homélie 26^e, p. 576.

⁵ — Homélie 17^e sur la Genèse.

⁶ — « Toute femme qui prie ou prophétise dans l'Église, n'ayant point la tête couverte d'un voile, déshonore sa tête » (1 Co 11, 5 et sq.).

⁷ — Homélie 26^e sur 1 Co 11, t. 4, p. 576.

- Saint Jean Chrysostome donne encore quatre autres raisons qu'il résume ainsi :

« La première, c'est que Jésus-Christ est notre chef et l'homme est le chef de la femme. La seconde, c'est que l'homme est la gloire de Dieu et que la femme fait la gloire de l'homme. La troisième, c'est que notre origine ne se rattache pas à la femme, mais à la puissance créatrice de Dieu. Enfin la quatrième, c'est que la femme a été créée en vue de l'homme et non l'homme en vue de la femme. "Ainsi sa femme doit avoir une marque de puissance sur la tête", et doit la voiler. Oui, elle le doit pour toutes les raisons que nous venons de détailler, puis encore "à cause des anges". Car, si la femme va jusqu'à dédaigner son mari, qu'elle respecte au moins les anges ses témoins. Ce voile est donc un signe d'obéissance comme une marque d'honneur ¹. »

- Mais quel déshonneur en même temps pour l'homme qui porte les cheveux longs ² :

« Quel n'est donc pas, ô homme, l'excès de votre déshonneur quand, après le privilège de si hautes faveurs, vous vous abaissez à prendre sur votre tête le signe de dépendance de la femme et son seul titre de gloire. C'est absolument comme si vous rejetiez de votre front le diadème qu'on vient d'y attacher pour vous couvrir du vêtement d'un valet ³. »

De certaines choses où l'homme et la femme sont égaux dans le mariage

Le principe de base est que le droit conjugal ⁴ est identique de part et d'autre. « Le corps de la femme n'est plus en sa puissance, mais en celle de son mari ; de même le corps du mari n'est plus en sa puissance, mais en celle de sa femme », dit l'apôtre saint Paul (1 Co 7, 4).

— L'époux doit donc être fidèle à ses engagements tout autant que l'épouse.

Certes il est bien dit que la femme doit être soumise à son mari (Ep 5) et qu'on lui a rappelé ces paroles : « Ton mari est ton refuge, il règnera sur toi. » (Gn 3) Mais en cette matière :

« Si le mari est maître de la femme, la femme à son tour a des droits de maître sur son mari ! Pourquoi ? (...) Au regard des droits de la pudeur et de l'honnêteté conjugale, le mari n'a point de privilège ; qu'il viole ses engagements, il n'en est pas moins coupable, pas moins digne de châtement que l'épouse infidèle ; et réellement,

¹ — Homélie 26^e, p. 579.

² — Il fut des époques où, selon la coutume, les hommes portaient des cheveux longs. Mais aujourd'hui, porter les cheveux longs est le signe d'un état d'esprit et d'un mode de vie souvent contraires à l'ordre naturel des choses.

³ — Homélie 26^e, p. 579. Ceci ne veut pas dire que la femme soit comme un valet, bien évidemment.

⁴ — C'est-à-dire les droits et devoirs de l'un et de l'autre concernant l'acte conjugal.

rien n'est plus juste. Car enfin, si cette femme a quitté le toit paternel, et son père, et sa mère, si elle est venue s'unir à toi, ce n'est pas pour être accablée d'affronts, pour se voir préférer une vile servante, pour être querellée sans cesse par celui qui doit être son protecteur, mais pour être la compagne de ta vie, pour être traitée par toi comme une femme libre et d'un rang égal au tien. Quoi ! s'il s'agissait de sa dot, tu te reprocherais de ne pas la gérer avec soin, de l'amoindrir le moins du monde ; et ce qui est bien plus précieux que toutes les dots, ton affection, ta fidélité, ton corps qui lui appartient, tu serais le maître de les profaner, de les souiller ? Si tu touches à la dot de ta femme, son père t'en demandera compte ; si tu manques de fidélité, c'est Dieu qui te punira, oui, Dieu qui a institué le mariage et t'a donné ton épouse ! Est-ce la vérité que j'affirme ? Oui, et tu peux le conclure de ces mots de saint Paul à propos des adultères : « Qui méprise ces règles, méprise non un homme, mais Dieu, qui vous a donné son Saint-Esprit » (1 Th 4, 8) ¹ ».

— S'ils veulent pratiquer la continence, que ce soit d'un commun accord ². Sans cet accord commun, bien des maux en naîtront.

« Mais ici, dans la question des droits personnels, l'apôtre ne fait plus cette distinction ; les droits de l'un et de l'autre sont les mêmes. Pourquoi ? Parce que la matière en question concerne la continence, la chasteté dont les droits sont engagés à la volonté de son conjoint. En toute autre chose, le mari a l'autorité souveraine ; ici, les droits sont égaux à chacun des époux. Femme et mari ne sont point arbitres absolus de leur personne, l'usage en est subordonné à la volonté l'un de l'autre. Écoutez l'apôtre : « Ne vous refusez point l'un à l'autre ce que vous vous devez, si ce n'est d'un consentement mutuel et pour un temps » (1 Co 7, 5). C'est-à-dire, ni l'un ni l'autre, ne vous condamnez pas à la continence, sans l'agrément de votre mari ou de votre femme. Pourquoi ? Parce que cette continence dérégulée deviendrait la source d'une infinité de maux. De là souvent viennent les adultères, les incestes, la ruine des familles. En effet, si, nonobstant les droits que leur accorde la société conjugale, des

¹ — Homélie sur le divorce, t. 1, p. 251.

² — Précisons à ce sujet qu'il y a lieu de distinguer entre :

— la continence totale temporaire pour le bien spirituel des époux ;

— la continence périodique :

- son usage *temporaire* est tout à fait licite pour espacer des naissances lorsqu'il y a une raison proportionnée,
- son usage *continu*, dans le but d'éviter une nouvelle naissance, est absolument illicite s'il n'y a pas de graves motifs pour le permettre. Ainsi le rappelle le pape Pie XII :

« Aux époux... la nature et le Créateur imposent la fonction de pourvoir à la conservation du genre humain. Par suite, embrasser l'état de mariage, user constamment de la faculté qui lui est propre et qui n'est licite que dans cet état, et d'autre part se soustraire toujours et délibérément sans un grave motif à son devoir principal serait un péché contre le sens même de la vie conjugale. De (la) prestation positive obligatoire (de la fécondité) certains peuvent être dispensés, même pour longtemps, bien plus même pour toute la durée du mariage, pour des motifs sérieux qu'il n'est pas rare de compter dans ce qu'on appelle "l'indication" médicale, eugénique, économique et sociale. » (29 octobre 1951).

Pour toute cette question, on pourra d'ailleurs se reporter à l'article sur « La fécondité dans le mariage » paru dans *Le sel de la terre* 2.

maris tombent en des passions étrangères, à plus forte raison s'abandonneraient-ils à ces excès, s'ils étaient privés de ce remède.

« C'est très à propos que l'apôtre dit : "Ne vous fraudez pas", comme c'était très exactement qu'il avait qualifié de *devoir* le droit réciproque des époux. Rien de mieux choisi que ces termes pour établir avec plus d'autorité et de force le domaine de chacun d'eux. Et de fait, une continence qui n'est point approuvée par un des époux constitue une injustice réelle ; il n'en est pas de même quand le consentement de l'ayant droit y est intervenu. Si vous me déterminez à vous faire cession de quelque chose qui est à moi, suis-je en droit de dire que vous usez de fraude à mon égard ? Non, il n'y a d'injustice que dans l'enlèvement par violence. Continence conjugale arbitraire, désordre fréquent chez un assez grand nombre de femmes ; péché plus odieux que n'est méritoire tout le bien qu'elles peuvent faire ; source fatale des passions licencieuses de leurs maris et des divisions qui en naissent. Le bon accord cependant est un bien qui vaut le sacrifice de tous les autres réunis, surtout dans le mariage. Si vous le voulez, nous en viendrons à un examen de plus près. Qu'une femme veuille garder la continence contre le gré de son mari, n'est-ce pas fournir un prétexte à l'adultère de cet époux ? Ou tout au moins n'est-ce pas le chagriner, jeter son esprit dans le trouble, irriter ses convoitises, provoquer de mauvais traitements et des querelles ? Qu'importe le mérite de votre continence et de votre jeunesse, si par elles vous rompez l'union qui doit être entre vous deux ? Jugez des injures, des malédictions, des dissensions qui vont naître nécessairement de cette continence injuste ! Et alors, quel spectacle peut offrir une maison où mari et femme sont en division si grave ? C'est un vaisseau tourmenté par la tempête et dans lequel pilotes et matelots ne s'entendent jamais. Aussi, pour prévenir ce désordre, l'apôtre dit-il : "Ne vous fraudez point l'un l'autre, si ce n'est pour un temps et d'un consentement mutuel, afin de vous livrer à la prière" (1 Co 7, 5). La prière dont parle ici l'apôtre est une prière fervente, due à des motifs non ordinaires ¹. »

Conclusion de cette première partie

Après ce que nous venons de voir, il apparaît très clairement qu'il y a *complémentarité* des rôles de l'époux et de l'épouse, dont le respect assure la paix et le bonheur familial.

« Honneur à la sage providence de Dieu si, capable de traiter de grands intérêts, l'homme a moins d'aptitude pour d'autres moins importants ; Dieu a voulu que le concours de la femme lui fût nécessaire. Et de fait, si l'homme faisait face avantageusement à tous les devoirs, facilement il en viendrait à mépriser la femme ; et si la femme avait une part principale aux grandes affaires, elle serait un prodige d'insolence et d'orgueil ! Dieu n'a donc pas donné à un seul une aptitude pour traiter tous les intérêts, par égard pour l'autre, dont la condition abaissée en ferait un être

¹ — Homélie 19^e sur 1 Co 7, t. 4, p. 529 sq.

inutile ; et toutefois Dieu n'a pas donné aux deux sexes une part égale dans les attributions et les devoirs, afin d'éviter des contestations de prééminence, la femme se refusant à céder l'autorité au mari. Dieu alors, pour ménager l'accord entre les personnes avec la convenance dans les fonctions, a partagé les devoirs entre les deux sexes, de telle sorte que l'homme ayant la part la plus importante et la plus utile, et la femme celle qui l'est bien moins, le mari fût plus honorable aux yeux de sa femme et la femme plus soumise à son mari ¹. »

Mais, remarque saint Jean Chrysostome, saint Paul insiste davantage sur l'amour dû à sa femme par le mari que sur la crainte respectueuse due par l'épouse à son époux.

« Pour ce qui est de la crainte respectueuse que la femme doit avoir envers son mari, saint Paul s'y étend beaucoup moins. Pourquoi ? C'est qu'il veut que la charité, la tendresse tiennent l'empire plutôt que l'autorité du chef. Quand l'affection unit les cœurs, les autres devoirs vont d'eux-mêmes et sans peine. Mais on ne peut dire de même si l'esprit de crainte préside aux relations de famille. L'amour d'un mari pour sa femme lui fait passer condonation ² sur beaucoup de défauts. Mais l'accord est entre eux impossible à tout jamais si l'empire de l'amour ne vient pas unir et confondre les cœurs. La crainte ne peut en ce point suppléer à l'amour, elle ne peut avoir le même effet. Pourquoi donc s'étonner si l'apôtre s'étend davantage sur la condition la plus efficace à resserrer les liens qui unissent une femme à son mari ? Ordonner à la femme une crainte respectueuse envers son mari, c'est lui faire honneur, loin de l'humilier et de la désavantager. Car d'un autre côté pèse sur le mari l'obligation capitale qui est d'aimer son épouse ³. »

Le rapport d'amour

Il est semblable à celui qui existe entre le Christ et l'Église. Mais remarquons que saint Paul parle peu de l'amour de l'Église. L'amour de l'Église, c'est-à-dire de nos âmes, pour Jésus-Christ, doit aller lui aussi jusqu'au sacrifice de tout nous-même. Cependant il se manifeste surtout par l'obéissance et l'abandon à la volonté divine.

Au contraire saint Paul, dans son épître aux Éphésiens (ch. 5), insiste beaucoup sur l'amour de Jésus-Christ, pour l'Église, et donc aussi du mari, pour son épouse. Saint Jean Chrysostome, fidèle disciple et admirateur de saint Paul, donne un enseignement identique. Il insiste sur l'amour que, dans le foyer familial, doit donner le mari, lui qui est la tête, source de la vie et des activités du corps. L'amour, ainsi, est source des bons rapports de l'épouse pour son époux ; ce qui se traduit en une vérité qui n'est pas sans nous étonner :

¹ — Homélie sur le mariage, t. 1, p. 261 sq.

² — Condonation : un pardon gratuit. (NDLR.)

³ — Homélie 20^e, p. 385.

La mesure de l'obéissance de l'épouse sera la mesure de l'amour de l'époux pour son épouse

Cet amour lui-même a son modèle et sa source dans l'amour qui unit Jésus-Christ à l'Église, selon trois raisons :

Première raison :

L'amour de Jésus-Christ pour son Église est poussé jusqu'au sacrifice suprême.

— Jésus-Christ a aimé l'Église, alors que rien en elle n'était digne d'être aimé.

« Mais écoutez, ô maris, quel retour l'apôtre exige de vous. Il va reprendre le même exemple : "Maris, aimez vos femmes comme Jésus-Christ a aimé son Église" (Ep 5, 25). Vous avez vu d'un côté la mesure de l'obéissance que vous doivent vos femmes, voyez de l'autre la mesure de tendresse que vous leur devez. Souhaitez-vous que votre femme vous obéisse comme l'Église obéit à Jésus-Christ ? Aimez-la comme Jésus-Christ aime l'Église. Faut-il affronter les périls, s'exposer à la mort en sa faveur, n'hésitez pas de le faire. Quelques souffrances que vous enduriez pour votre femme, vous ne souffrirez rien d'égal à ce que Jésus-Christ a enduré pour son Église. Car pour qui souffrez-vous alors ? Pour une personne qui vous est unie et qui vous aime ; mais Jésus-Christ n'a souffert pour son Église que dans le temps même où elle lui était adversaire, où elle n'avait que haine pour lui. Jésus-Christ, voilà donc votre modèle ! Lorsque son Église le foulait aux pieds, et dans son dédain et sa haine lui crachait au visage, il l'a doucement attirée à lui, sans employer ni mesures, ni reproches, mais en lui prodiguant les marques du plus tendre amour ¹. »

Et si elle est laide, acariâtre, pénible, insupportable ?

« Elle affecte pour vous indifférence et mépris, je le suppose ; devant témoins elle vous déshonore même, armez-vous de patience ; multipliez autour d'elle les attentions de votre zèle ; c'est par ces témoignages de bienveillance et d'attache que sur elle vous exercerez l'empire du commandement. Chaînes puissantes et maîtresses que celles-là, les seules capables de commander à une femme et à un mari l'union réciproque (...). Jésus-Christ a aimé l'Église dans le but de la rendre sainte et immaculée. "Et il s'est livré pour elle, afin de la sanctifier en la purifiant" (Ep 5, 25). Elle était donc impure, elle avait des taches, elle était difforme, pauvre et méprisable. Ainsi, quelque désagréable que soit votre femme, elle ne peut révolter autant que pouvait révolter l'Église quand Jésus-Christ l'épousa. Entre son état et le vôtre il n'y a pas la disproportion infinie qui existait entre Jésus-Christ et l'Église. Et cependant Jésus-

¹ — Homélie 20^e, p. 382.

Christ a-t-il méprisé l'Église, l'a-t-il repoussée à cause de ses difformités ? Nullement. Faut-il vous faire le tableau de ces difformités de l'Église ? Écoutez saint Paul : "Vous étiez autrefois ténèbres" (Ep 5, 8). Est-il rien d'aussi sombre, d'aussi peu flatteur que d'épaisses ténèbres ? Écoutez la téméraire audace de l'Église : "Vous passiez votre vie dans la malice et l'envie" (Tt 3, 3) ! Quelles passions hideuses ! Cette Église, elle blasphémait le Seigneur ! Elle était sans intelligence et vouée à l'incrédulité. N'importe, tant de défauts n'ont pas empêché le Sauveur de donner sa vie pour elle, comme si elle avait été sans tache, belle à ses yeux et digne de ses complaisances ! Dans les transports de son admiration pour cet excès d'amour divin, Paul s'écrie dans un endroit : "A peine quelqu'un mourrait-il pour un juste !" (Rm 5, 7). Puis : "Si, quand nous étions encore pécheurs, le Christ est mort pour nous..." (Rm 5, 8) Le Christ a-t-il épousé l'Église, c'est pour la purifier, l'embellir, car il ne lui refuse pas ses faveurs. "Afin de la purifier en la sanctifiant dans le baptême de l'eau par la parole de vie, pour la faire paraître devant lui pleine de gloire, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable, mais sainte et sans aucun défaut" (Ep 5, 26-27). C'est dans le baptême que le Christ a purifié son Église. Par la parole, dit saint Paul. Et laquelle donc ? Celle-ci : "Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit" (Mt 28, 19). Il a fait plus que la revêtir d'innocence : "Il l'a remplie de gloire, l'a mise en un état exempt de tache, de ride et de difformité" (Ep 5, 27). Cherchons, mes frères, cette beauté sainte, en la cherchant nous pourrons l'avoir. N'exigez point de votre femme ce qui n'est point de son pouvoir. Voyez, c'est de Dieu que l'Église tient tout ce qu'elle a, c'est lui qui lui a donné toute sa gloire, qui l'a rendue sans tache. Soyez donc sans éloignement pour votre femme malgré quelque imperfection physique ou morale ¹. »

— Jésus-Christ a aimé l'Église, non seulement pour lui donner la beauté, mais aussi la jeunesse de cœur.

« Aimez-la, [votre épouse] comme le Christ a aimé son Église » (Ep 5, 25). Or je vous le demande, comment le Christ a-t-il aimé son Église ? jusqu'à se livrer à la mort pour elle. Ainsi, fallût-il mourir pour la vôtre, n'hésitez pas un instant. Si le Seigneur a aimé une esclave avec cet excès d'amour, combien plus un homme doit-il aimer une femme son égale ! Mais peut-être que la beauté de l'Église qu'il voulait s'unir comme épouse, peut-être que sa vertu ont captivé l'amour de Jésus-Christ son époux ? Non, gardez-vous de le croire, elle était laide, elle était impure ; car, après avoir dit qu'il "S'était livré pour elle", l'apôtre ajoute : "Afin de la sanctifier, en la purifiant par l'eau où elle est lavée, et par la parole de vie". Dire que Jésus-Christ la voulait purifier, c'était montrer que précédemment elle était impure, souillée, non d'une tache légère, mais considérable, comme qui dirait une souillure de la fumée du sang de victimes consumées ! Or, malgré cette laideur, Jésus-Christ ne s'est pas détourné de son Église, mais, en lui pardonnant ses péchés, il lui donna un nouvel air, une apparence des meilleures. Voilà votre modèle au regard de votre union conjugale. Votre femme vous

¹ — Homélie 20^e, p. 382 sq.

offensât-elle en beaucoup de choses, soyez généreux et pardonnez-lui tous ses défauts. Est-elle d'une humeur difficile, façonnez-la sur votre naturel bon et plein de douceur, comme Jésus-Christ a fait au regard de son Église. Il a fait plus que lui enlever ses souillures, il a effacé les traits du vieil homme qui ne présentait que des vices. C'est bien la vérité que révèle l'apôtre par ces paroles : "Afin qu'il se fit une Église belle, sans tache et sans ride". Il lui donne non seulement la beauté, mais l'âge de la jeunesse, non pour le corps, mais pour les inclinations du cœur ¹ ! »

— En cas d'échec, il reste au mari la récompense promise par Dieu et, de toutes façons, il ne faut jamais employer la crainte.

« Mais travaillez-vous à réformer les inclinations vicieuses de votre femme, l'insuccès ne vous enlève pas le droit à une riche récompense devant Dieu. Vos leçons seraient-elles stériles, que votre patience à supporter, par amour pour Dieu, son humeur fâcheuse recevrait la récompense que Dieu vous a promise ². »

Ce n'est donc pas la crainte qui doit régner dans le foyer familial.

« La crainte, les menaces peuvent dompter un serviteur et un esclave ; encore le verrez-vous peut-être prendre la fuite pour ne point céder. Mais au regard d'une femme, cette compagne de votre vie, cette mère de vos enfants, cette source de votre joie, la crainte et les menaces n'ont plus d'empire ; c'est l'affection, c'est la tendresse qu'il faut employer. Quel triste mariage, hélas ! quand une femme ne voit son mari qu'en tremblant ! Et quelle satisfaction trouverait un homme à demeurer avec sa femme comme si elle n'était qu'une esclave au lieu d'être son égale ! Faut-il donc, ô maris ! souffrir quelque chose pour le maintien de l'union conjugale, souffrez, plutôt que d'en venir à de blessants reproches ; car Jésus-Christ votre modèle a souffert pour son Église et la comblait de ses faveurs ³. »

Deuxième raison :

Ce motif est « plus sensible et touche de plus près » les époux : il s'agit de l'amour vrai et obligatoire de soi-même. C'est de cette manière que Jésus-Christ a aimé l'Église sortie de son côté : elle est "chair de sa chair, et os de ses os".

« C'est ainsi que les maris doivent aimer leurs femmes comme leur propre corps. » (Ep 5, 28) Elle est « os de mes os et chair de ma chair », disait Adam d'Ève (Gn 2, 23). Or on ne méprise pas une partie de soi-même, sous prétexte qu'elle est difforme, laide, etc., ou bien malade. Au contraire on lui porte plus de soin. A ce point de vue moins élevé, la mesure de l'amour du mari pour sa femme est la mesure de l'amour pour lui-même.

¹ — Homélie sur le mariage, t. 1, p. 259.

² — Homélie sur le mariage, t. 1, p. 259. On pourrait dire la même chose inversement, d'ailleurs, pour la femme n'arrivant pas à convertir son mari.

³ — Homélie 20^e, p. 382.

« Ne me dites donc point : ma femme a telle difformité, telle imperfection. Eh, mes frères, sommes-nous dans notre chair exempts de difformités semblables ? L'un est boiteux, cet autre a le pied difforme, celui-ci a la main paralysée, l'autre a un membre affecté de telle ou telle maladie. Or méprise-t-on pour cela tel et tel de ces membres invalides ? S'avise-t-on de le retrancher ? Souvent on le préfère aux autres qui sont saints et bien portants ; il est environné des plus grands soins et avec raison, car pour être malade ce membre ne nous est pas moins personnel et un membre à nous. Or la mesure de notre affection pour nous-même doit être la mesure de l'affection d'un mari pour sa femme. Est-ce parce que tous deux sont participants d'une même nature ? Oui, mais plus encore parce qu'ils sont les deux portions d'un tout, dont l'un est la tête et l'autre le reste du corps ¹. »

« Bien que leur personne en soit défigurée, ils tiennent tout de même à ces membres, par cet amour naturel pour toutes les parties de leur individualité. Ô folie incompréhensible ! Montrer tant de sollicitude pour un membre qu'on ne guérira certainement pas, et rester inactif et froid pour réformer ce qui est susceptible de l'être : les défauts de sa femme ! Les défauts nés avec nous résistent à tous les remèdes, mais une volonté dépravée peut être corrigée ². »

Mais il faut remarquer que cet amour naturel qui doit unir les époux n'est pas sans son équivalent dans l'amour surnaturel qui unit Jésus-Christ et l'Église. L'Église est quelque chose de Jésus-Christ, membre de son corps.

« Grand mystère dans ces paroles : “Elle est de sa chair, elle est de ses os !” Comment son Église est-elle formée de la chair et des os de Jésus-Christ ? Saint Paul fait ici allusion à la naissance d'Ève, tirée, comme nous le savons tous, de la substance d'Adam endormi. Or l'Église est de même sortie du côté de son divin époux. Dans quelle circonstance ? L'Évangile nous l'enseigne, écoutez. Nous lisons qu'au moment de sa mort sur la croix, “Un des soldats, s'approchant de Jésus, lui ouvrit le côté avec une lance, et aussitôt il en sortit du sang et de l'eau” (Jn 19, 34) ; de là, son Église ; cette eau et ce sang divin la constituèrent, ainsi que Jésus-Christ lui-même l'atteste par ces paroles : “Si un homme ne renaît de l'eau et du Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume des cieux” (Jn 3, 5). Par le Saint-Esprit, le Sauveur entend son sang. Nous naissons, il est vrai, à la vie spirituelle par l'eau du baptême, mais nous sommes nourris par le sang de Jésus-Christ. Nous sommes donc, selon la rigoureuse expression de l'apôtre, “formés de sa chair et de ses os”, et les membres de cette Église sortie de son côté après sa mort, comme Ève sortit du côté d'Adam pendant son mystérieux sommeil. L'amour d'un mari pour sa femme n'est pas fondé seulement sur ce qu'elle est une partie de lui-même, qu'elle en tire son origine, mais encore sur la loi de Dieu qui l'y oblige. Dieu a dit : C'est pour cela que “L'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme et ils seront deux dans une seule chair” (Gn 2, 24) ³. »

¹ — Homélie 20^e, p. 384.

² — Homélie sur le mariage, t. 1, p. 260.

³ — Homélie sur le mariage, t. 1, p. 260.

Troisième raison :

Elle est très semblable à la précédente et n'en est pas clairement distinguée par saint Jean Chrysostome : cette alliance a demandé le sacrifice de tout ce qui nous est le plus cher en ce monde. Le mari a quitté père et mère, frères et sœurs qui sont "une même chair" avec lui. Il les a quittés pour sa femme, ce n'est pas pour être moins un selon la chair que l'on est *un* entre membres d'une même famille.

« L'Écriture pouvait-elle plus honorer la femme qu'en obligeant le mari à quitter père et mère pour lui demeurer attaché ¹ ? »

Là encore cet amour naturel plus fort que l'amour filial a son équivalent surnaturel dans Jésus-Christ qui "quitte" son Père pour épouser l'Église dans le mystère de l'Incarnation. Comme l'explique saint Jean Chrysostome :

« Quand nous disons que Jésus-Christ a quitté son Père, nous n'entendons point parler d'une séparation locale (...) Jésus-Christ a fait *comme* une séparation avec son Père, en venant revêtir notre nature humaine ² . »

« C'est là un grand mystère, et je dis qu'il signifie Jésus-Christ et l'Église » (Ep 5, 32). Comment, qu'est-ce à dire ? Ce mystère que Moïse, ou plutôt que Dieu par Moïse a prédit, est grand, élevé, de haute portée. Je dis [ce mystère] de Jésus-Christ. Car Jésus-Christ a quitté le sein de Dieu son Père pour s'unir à l'Église son épouse et pour devenir un même esprit avec elle. "Car celui qui s'unit au Seigneur est un même esprit avec lui" (1 Co 6, 17). L'apôtre a donc raison de dire que ce mystère est grand, sans néanmoins que cette allégorie doive empêcher ou affaiblir l'amour intime qui doit être entre le mari et sa femme. Ainsi, "Que chacun de vous aime sa femme comme lui-même, et que la femme révère son mari" (Ep 5, 33). Oui, et je le répète, ce mystère est grand, incompréhensible. Qu'un homme quitte le père qui l'a engendré et qui l'a nourri, la mère dont il a sucé la vie après avoir été enfanté dans la douleur ; qu'il abandonne des personnes de qui il a reçu tant de bienfaits, avec qui il a été uni toute sa vie, afin de s'attacher pour toujours à une femme qu'il n'a jamais vue, avec qui il n'a jamais rien eu de commun. Oui, qu'il aille pour elle sacrifier ce qu'il a de plus cher, voilà une énigme, un mystère profond ! Puissent un père, une mère ne point s'indigner de cet abandon, s'indigner plutôt si cet abandon n'avait pas lieu, si bien qu'ils contribuent à cette œuvre de séparation d'un côté et d'union de l'autre, et de tout leur pouvoir prodiguent leur argent et font avec joie les plus coûteuses dépenses en signe de cette union et pour cimenter et affermir cette alliance ! Oui, répétons-le encore, c'est là un très grand mystère et l'effet d'une sagesse ineffable. Dans les siècles passés Moïse l'avait annoncé, et saint Paul le prêche en disant : "Et je dis qu'il signifie Jésus-Christ et l'Église !" (Ep 5, 32) Ce n'est pas seulement pour marquer le mystère

¹ — Homélie 20^e, t. 5, p. 386.

² — Homélie 20^e, t. 5, p. 386.

qu'il vient de dire, mais pour établir plus solidement que chacun doit avoir pour sa femme le même amour que Jésus-Christ a témoigné avoir pour son Église ¹. »

Conclusion de cette partie

En conclusion de cette partie, il faut dire que seul l'amour et non la crainte peut faire l'union des époux. C'est au mari d'être la source de cet amour. Trois motifs lui sont donnés : l'amour de Jésus-Christ pour l'Église, afin de la rendre sainte et immaculée ; l'amour de soi-même : la femme est os des os et chair de la chair du mari. Ainsi Jésus-Christ aime aussi l'Église comme quelque chose de lui-même ; enfin l'amour pour l'épouse assez fort pour que le mari ait quitté sa famille pour s'attacher à son épouse. Ainsi Jésus-Christ a-t-il "quitté" son Père pour s'unir à l'Église dans le mystère de l'Incarnation : les maris veulent-ils une épouse soumise et obéissante, qu'ils se les attachent par un amour fort et généreux.

Quelques conseils aux époux et futurs époux

Conseils aux époux

Ces devoirs réciproques sont-ils faciles ?

« Avouez d'abord qu'il y a toute l'obligation d'un devoir, l'apôtre l'a ordonné, cela suffit ². »

« Que la femme révère son mari » (Ep 5, 33), c'est-à-dire lui témoigne une crainte respectueuse.

« Quels sont les effets de cette crainte ? Ou en quoi consiste-t-elle ? A ne point contredire son mari, à ne pas s'élever au-dessus de lui, à ne pas affecter sur lui l'autorité du commandement ³. »

Avis divers :

« Soyez pleins de mépris pour l'argent. Mettez votre zèle à faire avant tout des progrès dans la vertu. Que la crainte de Dieu règle toutes vos démarches ⁴. »

¹ — Homélie 20^e, p. 384 sq.

² — Homélie 20^e, t. 5, p. 387.

³ — Homélie 20^e, p. 386.

⁴ — Id.

« Qu'un mari se persuade donc qu'il doit avoir une affection vive et sincère pour sa femme, moins encore à cause d'elle qu'à cause de Jésus-Christ (...) pour le motif de lui plaire.

« Montre-lui que sa compagnie est pour toi un très grand charme, et que tu aimes mieux rester auprès d'elle à ton foyer que d'aller discourir sur la place publique. Préfère-la ouvertement à tes amis, même aux enfants qu'elle t'a donnés, et que ceux-ci te soient chers surtout à cause d'elle. Ce qu'elle fait de bien, n'hésite pas à le louer, à l'admirer ¹. »

« Faites vos prières en commun ; allez ensemble à l'église, et au retour entretenez-vous l'un et l'autre de ce qu'on a lu et prêché ². »

Mais prenez garde :

— A la médisance :

« Que l'on ne voie point, parmi les chrétiens, un homme accuser, censurer une femme en présence de son mari ; puis il ne faut pas qu'un mari ajoute trop facilement foi aux critiques qu'on peut lui faire de sa femme ³. »

— A la jalousie :

« Qu'une femme, de même, n'examine point dans un esprit de jalousie toutes les démarches de son mari ; mais que la conduite d'un mari soit de nature à n'inspirer aucun mauvais soupçon ⁴. »

— Aux autres personnes :

« Il ne faut point qu'un mari témoigne trop d'attention pour une jeune personne ; et il faut que la femme soit circonspecte envers des jeunes gens. N'être pas en ce point sur ses gardes, c'est ouvrir l'entrée aux plus graves désordres ⁵. »

— Aux reproches :

« Que l'un des époux, s'il est plus riche, ne reproche pas à l'autre sa pauvreté ! Loin de vous la passion de l'argent, et entre époux plus de désaccord. Que la femme ne dise pas à son mari : "Homme timide et lâche, esprit paresseux et somnolent, tel autre à côté de toi, malgré la bassesse de sa naissance et de sa position, à force de périls bravés et de voyages entrepris, est parvenu à amasser de grandes richesses. Couverte d'or, sa femme parcourt la ville dans un beau char attelé de mules blanches, traînant après elle une troupe d'esclaves et d'eunuques. Et toi, tu n'es qu'un poltron, et ta vie

¹ — Homélie 20^e, p. 389.

² — Homélie 20^e, p. 390.

³ — Id.

⁴ — Id.

⁵ — Id.

est complètement inutile”. Ô femme ! Loin de ta bouche un aussi irritant langage ; car, encore une fois, le corps est fait pour obéir, non pour commander à la tête (...).

« Mais, d’autre part, que le mari vexé de ces reproches blessants pour son autorité ne se livre pas à l’emportement, aux coups ; qu’il l’exhorte, qu’il l’avertisse, qu’il ménage sa faiblesse, et la ramène par le raisonnement à d’autres pensées. Surtout qu’il se garde de lever la main sur elle. Loin d’une âme grande et noble de pareils procédés. Point d’outrages, point d’injures, rien de blessant. Qu’il se souvienne qu’elle est douée d’une raison moins forte ¹. »

Aux futurs époux

— Que le choix de l’épouse (ou de l’époux) soit mûrement réfléchi, après il sera trop tard.

« Décidé à vous marier, vous courez chez les hommes de loi prendre des conseils. Vous vous informez scrupuleusement de ce qui adviendrait si votre femme venait à mourir sans enfants, si elle n’en laissait qu’un, deux ou trois. Quels seraient ses droits sur ses biens pendant la vie et après la mort de son père ; quelle doit être, dans la succession de celui-ci, la part des fils, la part du gendre ; dans quel cas il est permis au dernier de garder tout ce qui vient de sa femme, dans quels autres il est contraint de le rendre en entier à la famille. Vous posez avec sollicitude mille questions de ce genre, vous assurant par tous les moyens que rien du bien de votre femme ne fasse retour à ses parents ; et, quoiqu’il ne s’agisse en tout cela, si vos prévisions sont en défaut, que d’une perte pécuniaire, vous ne négligez aucune espèce de précaution. Ô folie ! d’attacher tant de prix à l’argent et de dédaigner le sort de notre âme, et le compte qu’il en faut rendre au dernier jour, quand c’est elle surtout qui devrait être l’objet de toutes nos sollicitudes ? Pour moi, je conseille à ceux qui veulent se marier de consulter d’abord saint Paul, de lire attentivement ce qu’il a écrit du mariage, et de ne pas aller en avant sans savoir de lui ce qu’on peut faire si on a le malheur d’être uni à une femme méchante, adonnée au vin, mal embouchée, légère et dépourvue de sens. S’il vous dit de la renvoyer pour l’un de ces vices et d’en prendre une autre, courage, vous ne courez pas grand péril. Mais s’il ne vous le permet pas, s’il ordonne, au contraire, de l’aimer, quels que soient ses défauts, l’impudicité exceptée, armez-vous de force, soyez prêts à supporter à jamais sa méchanceté. Ce joug vous paraît impossible à supporter ? Appliquez-vous donc à vous choisir une épouse douce, complaisante, d’un caractère égal, certain que si vous la prenez méchante, vous serez réduit à cette alternative, ou d’en subir la charge toute votre vie ou, en la renvoyant, de vous rendre coupable d’adultère ². »

— Enfin que les futurs époux aient soin de célébrer leurs noces avec la dignité qui convient aux baptisés et non avec la dissolution des coutumes païennes.

¹ — Homélie 20^e, p. 388.

² — Homélie sur le mariage, t. 1, p. 259.

« Donc, si vous bannissez le démon, les chansons efféminées et licencieuses, les danses immodestes, les paroles contraires à la bienséance, les bruyantes dissipations, les rires dissolus, en un mot toute cette pompe diabolique et peu digne d'un chrétien, tout ce dont rougit la pudeur, pour n'y admettre que les fidèles serviteurs de Jésus-Christ, vous aurez par eux Jésus-Christ assistant votre alliance, vous aurez sa mère, vous aurez ses frères. "Tout homme, dit le Sauveur, qui fera la volonté de mon Père, sera mon frère, ma sœur et ma mère" (Mt 12).

« Je ne l'ignore pas, je suis, par ce conseil qui renverse l'usage qui a prévalu, un prédicateur importun et rigide. Mais peu m'importe ; j'ai moins à cœur de vous flatter que de vous sauver ; je cherche moins vos applaudissements et vos louanges que votre profit et votre retour à la vraie sagesse. N'allez pas, pour justifier votre conduite, vous rejeter sur l'usage. La mode ne fait rien, là où il y a péché. Du moment où elle est criminelle, la mode a beau venir de loin, il faut la bannir. Ce qui est bien, quand il ne serait pas de mode, adoptons-le, qu'il passe en usage ¹. »

Conclusion

Le centre de la pensée de saint Jean Chrysostome sur le mariage est la charité.

« Pour ce qui est de la crainte respectueuse que la femme doit avoir envers son mari, saint Paul s'y étend beaucoup moins. Pourquoi ? C'est qu'il veut que la charité, la tendresse tiennent l'empire plutôt que l'autorité du chef. Quand l'affection unit les cœurs, les autres devoirs vont d'eux-mêmes et sans peine ². »

Les maris doivent aimer leur épouse jusqu'au sacrifice suprême, à l'imitation de Jésus-Christ.

Par conséquent, comme Jésus-Christ, maris, réglez par l'amour et non par la crainte ! Gouvernez par votre charité !

Comment ne pas rapprocher cette pensée des demandes du Sacré-Cœur à sainte Marguerite-Marie ?

Il veut régner sur les États comme sur les familles où son image sera publiquement exposée et honorée. Le révérend père Matéo Crawley, dont la mission fut de conquérir le monde à Notre-Seigneur par l'intronisation du Sacré-Cœur dans les familles, prêchait le "Roi d'amour", le Cœur de Jésus, vrai Roi des familles.

« Il faut qu'il règne » (1 Co 15, 25).

¹ — Homélie sur le divorce, t. 1, p. 249.

² — Homélie 20^e, p. 385.



Marie et l'Enfant-
Jésus, d'après une
gemme antique

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !